

Une nouvelle prime d'activité à demander en ligne

CAF Le dispositif remplace la prime pour l'emploi et le RSA activité. Son but : compenser les revenus trop faibles

Le bandeau clignote en tête du site Internet de la Caisse d'allocations familiales (CAF) : « Vous avez plus de 18 ans. Vous travaillez. Vous gagnez moins de 1 500 euros par mois. Cliquez ici. » Et vous aurez peut-être droit à la toute nouvelle prime d'activité.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier, le dispositif remplace la prime pour l'emploi – et sa case à cocher sur la déclaration de revenus –, et le RSA (1) activité. « Ces deux dispositifs n'avaient pas une bonne lisibilité, commente Chantal Rémy, directrice de la CAF du Pays basque et du Seignanx. Nous avions un non-recours important au RSA activité, sans doute par peur de la stigmatisation. À la différence du RSA socle, qui existe toujours, la prime d'activité n'est pas un minimum social, mais une aide pour compenser les revenus faibles et éviter la pauvreté. »

Les étudiants aussi

En attendant une hausse générale des salaires ou la success story de son auto-entreprise, tout travailleur majeur peut donc tenter sa chance en vue d'obtenir cette prime, dont le traitement est pour la première fois intégralement dématérialisé. « Cela peut se faire discrètement depuis chez soi, sans avoir à apporter de justificatif ou à attendre au guichet », souligne Denis Escudé, directeur adjoint de la CAF.

Dans le hall d'accueil bayonnais, comme dans le réseau des partenaires (2), des agents formés accueillent les allocataires potentiels qui n'ont pas Internet chez eux ou appréhendent la démarche informatique. Première étape : un questionnaire à remplir en ligne pour une première simulation. « La prestation suit une logique foyer, précise Chantal Rémy. On va aussi vous demander les revenus du conjoint et du ménage dans son ensemble. »



Chantal Rémy, directrice de la Caisse d'allocations familiales du Pays basque et du Seignanx. PHOTO J.-D. C.

Les étudiants sont éligibles à condition d'avoir travaillé au moins trois mois et perçu un minimum mensuel de 890 euros net. Apprentis, salariés et travailleurs indépendants doivent également percevoir au moins 900 euros par mois et moins de 1 500 euros net.

Des revenus à déclarer de façon trimestrielle pour une prime qui sera versée mensuellement avec « effet figé » pendant trois mois. « Durant ce laps de temps, on ne tiendra pas compte des changements dans la vie personnelle ou professionnelle, détaille Denis Escudé. Cela permettra de sécuriser les budgets. L'objectif est de permettre aux familles de faire face au quotidien. »

À titre d'exemple, une personne célibataire et sans enfant, qui touche 1 300 euros net de salaire, devrait percevoir 35 euros de prime d'activité. Une somme qui grimpera à 450 euros pour une famille comprenant deux enfants de 10 et 4 ans, vivant sur un seul salaire de 1 135 euros, et disposant déjà de 129 euros d'allocations familiales.

4 600 demandes dans le 64

Les contrôles seront assurés, comme pour les autres prestations, via un croisement des fichiers avec ceux de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ou de Pôle emploi. « C'est déclaratif, donc cela repose d'abord sur une relation de confiance », souligne la directrice.

Fin janvier, 2 200 demandes avaient été enregistrées auprès de la CAF du Pays basque et du Seignanx et 2 400 auprès de la Caisse du Béarn et de la Soule. Les bénéficiaires du RSA activité ont pour leur part directement basculé dans le nouveau système. « Grâce à Internet, nous avons eu beaucoup plus de demandes en très peu de temps. Derrière, c'est aussi un gain de temps en saisie et une rapidité de traitement ».

Les premières primes devaient être versées vendredi dernier.

Emma Saint-Genez

(1) Revenu de solidarité active

(2) CPAM, MSA, Pôle emploi, Agefiph, la Poste, la Carsat...

Plus d'informations sur www.caf.fr